

de 65 à 75 pieds, d'atteindre leur but. Un pêcheur ou même un groupe de pêcheurs trouverait très difficile de se procurer le versement initial pour construire de telles unités. Cependant, dans le contexte où je viens de situer l'industrie, ceci constitue une nécessité absolue, car le nombre de poissons que l'on trouve sur les bancs côtiers est en baisse et le pêcheur, s'il veut aller plus loin en mer, par exemple jusqu'au banc George ou au banc Brown, où la pêche est plus avantageuse, doit posséder un plus grand navire.

Beaucoup de pêcheurs m'ont signalé qu'il leur fallait un bateau d'au moins 65 ou 75 pieds, mais qu'ils ne peuvent évidemment pas emprunter le capital nécessaire pour se faire construire pareil bateau. Toute l'industrie, dans certaines parties de la Nouvelle-Écosse, est bloquée, surtout là où opèrent en grand nombre les pêcheurs à petits bateaux. Il fut un temps ou aucun de ceux qui s'intéressent à l'industrie n'aurait prétendu qu'un bateau de 65 à 75 pieds est un petit bateau, mais les temps ont changé et je vois que nos pêcheurs côtiers s'intéressent à ce genre de bateau et espèrent pouvoir s'en construire un jour un qu'ils exploiteront avec leurs fils ou leurs parents proches. C'est là pourquoi j'espère que le ministre examinera de près le programme global d'aide à l'industrie de la pêche. Évidemment, comme corollaire cela aidera aussi la construction navale qui se trouve présentement dans une situation économique précaire. Tous ces problèmes ne seront pas réglés grâce à cette mesure de la part du ministre des pêcheries en vue de renouveler un programme de subventions, mais il peut être certain que cela aidera beaucoup les gens dont j'ai parlé.

Il faut changer l'idée traditionnelle qu'on se fait de la pêche, que l'on considère comme une industrie qui exige de longues heures de travail pénible contre une maigre rétribution, si l'on veut y intéresser des jeunes gens énergiques. A mon avis, les futures entreprises de pêche devront être en mesure de rivaliser, à tous égards, avec les autres industries. Pour cela, il faudra sans doute utiliser de plus grands navires avec équipages alternants de façon à réduire le temps que chaque homme devra passer en mer. Cette façon de procéder réduira aussi le temps passé par les bateaux dans un port, et assurera l'utilisation maximum de cette industrie dont les immobilisations sont très élevées. A mon avis, l'exploitation future des pêcheries de l'Atlantique devrait être mieux conçue et plus ordonnée que jusqu'ici. Comme la plus grande partie de la production est orientée vers le même marché, il faudrait considérer l'expansion dans une province ou une région par rapport à l'expansion dans d'autres provinces ou

régions, et en fonction des marchés actuels et éventuels. Voilà un domaine où le ministre des Pêcheries peut être d'un grand secours. Lui-même et ses fonctionnaires pourraient faire fonction de coordonnateurs et de bureau central pour les projets d'expansion dans les provinces. Une telle coordination est essentielle si l'on veut éviter les problèmes de commercialisation comme ceux qui existent présentement.

Ce n'est que par des programmes de développement bien préparés et bien coordonnés que l'industrie de la pêche pourra atteindre le maximum de ses possibilités et jouer pleinement le rôle qui lui revient dans le développement futur des provinces atlantiques. On a fait beaucoup déjà, mais c'est à peine si on a effleuré la surface du problème et il reste encore beaucoup plus à faire. Nous attendons du ministre des propositions utiles. J'espère que certaines des suggestions que j'ai formulées seront utiles au ministre. Je puis lui assurer que les députés de ce côté-ci de la Chambre entendent collaborer avec lui à la mise en œuvre de toute mesure législative qui serait à l'avantage de l'ensemble de l'industrie. Je vous remercie.

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, avant que le député reprenne son siège, je me demande si je pourrais lui demander quel serait, à son avis, le montant moyen du prêt qu'il faudrait consentir à un pêcheur pour l'aider à financer un bon bateau, efficace et moderne, pour la pêche, disons, en Nouvelle-Écosse.

M. Crouse: La question du ministre des Pêcheries est intéressante, monsieur l'Orateur. Il est presque impossible d'y répondre à moins de connaître le genre de navire dont le pêcheur a besoin. Ainsi, il pourrait s'agir d'un bateau de 65 ou de 75 pieds, qui pourrait servir à la pêche à la senne danoise. Ou bien, il pourrait s'agir d'un bateau capable de servir au dragage des pétoncles à George's Bank ou, inversement, à la pêche à la ligne longue ou à la pêche de fond. Cela dépendrait uniquement de la région de pêche à laquelle est destiné le bateau; s'il est destiné, par exemple, à la baie de Fundy, il devrait être muni d'une unité motrice très puissante car les hautes marées et les courants violents dans cette région exigent qu'un bateau possède plus de puissance que celui qui doit être utilisé ailleurs. Il faudrait connaître le genre d'outillage en cause, savoir s'il s'agit du dragage de pétoncles, de pêche à la senne danoise, de pêche de fond ou de pêche à la ligne longue. Dans ce dernier cas, il faut 20,000 pieds de ligne de nylon, 2,000 flotteurs et plus de 1,000 hameçons, ce qui signifierait un investissement considérable. Inversement, si